

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 1<sup>er</sup> septembre.**

L'an deux mil vingt le mardi 1<sup>er</sup> septembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 25/08/2020

Date d'affichage 25/08/2020

---

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

Procurations :

**Etaient présents :**

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Chrystelle VINCENT, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

**Était absents excusés :**

**Était absent non excusé :**

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Marion VEISTROFFER a été élue secrétaire de séance.

**DESIGNATION CLECT**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges est créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres (Laval Agglo).

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le conseil communautaire. La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Par délibération n°14 janvier 2019, sur proposition informelle des maires, le conseil communautaire a arrêté la composition de la CLECT.

Monsieur Le Maire propose de se nommer titulaire et de nommer Mme Danielle GUILLERME-CAOUS suppléante.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 15 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 4 septembre 2020.

Le Maire,

Anthony ROULLIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20200901-2020-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2020

Affichage : 07/09/2020

